

Chers collègues du conseil général,

La connaissance de langues étrangères est un atout, voire une condition indispensable à l'accès au marché du travail. Elle représente également un avantage dans la vie personnelle, culturelle et pendant les loisirs.

Si l'anglais est la langue internationale, l'allemand est professionnellement la langue la plus utile aux habitants du Valais romand.

Cependant, l'apprentissage de l'allemand n'est pas aisé et, malheureusement, nombre d'élèves terminent leur école obligatoire avec un niveau insuffisant. Car force est de constater que l'apprentissage des langues est plus efficace et plus facile s'il est enseigné très tôt et en immersion.

Dans ce but, les écoles primaires de Martigny et Monthey proposent des classes bilingues français/allemand. Il semble que cela donne d'excellents résultats.

C'est pourquoi nous demandons au conseil communal, notamment à M. Xavier Lavanchy, responsable du dicastère de l'enseignement, d'étudier s'il est faisable que l'école primaire de St-Maurice propose des classes bilingues.

L'étude devra comporter, notamment :

- Les conditions légales
- Les aspects financiers
- Le niveau d'allemand exigé pour les instituteurs
- Le niveau d'allemand existant chez les instituteurs de St-Maurice
- La taille critique
- Le délai de mise en œuvre

L'étude devra également comporter une analyse « avantages/inconvénients/risques/opportunités » afin de permettre au conseil général de prendre une décision éclairée sur sa mise en œuvre éventuelle.

La présente demande est effectuée sous la forme d'un postulat au sens de l'art. 30 du règlement du conseil général.

Nous vous remercions par avance, chers collègues du conseil général, de l'accueil que vous donnerez à ce postulat.

Dominique ROBYR, le rapporteur,

Corinne RIMET

Johnny CHESAUX,

Julien ANTONY.